

Blois, le 29 juin 2023

## « LES COLLÉGIADES 41 » : LES VALEURS DE L'OLYMPISME DANS LES COLLÈGES



Jeudi 22 juin s'est tenue à Mer la deuxième édition des « collégiades 41 », rassemblement multisports des classes olympiques des collèges du département. 225 élèves de 9 établissements scolaires se sont affrontés, en groupe et par classe, entre 9 h 30 à 15 h 30, lors de différentes épreuves sportives au complexe sportif *Bernard-Guimont*.

Labellisés « *Terre de Jeux 2024* », label qui a notamment pour ambition de mettre plus de sport dans le quotidien des français, le département de Loir-et-Cher et le comité départemental olympique et sportif (CDOS) mettent en place des actions dans les collèges sous

forme de « classes olympiques ». Rythmées par des temps d'apprentissage et de découverte des jeux olympiques en classe, celles-ci offrent également, tout au long de l'année scolaire, l'occasion de rencontres sportives animées par des comités ou des clubs. Afin de clôturer ce cycle, les classes labellisées « Classe Olympique » ont été conviées à une journée de rassemblement, « Les collégiades 41 », le jeudi 22 juin 2023 de 9 h 30 à 15 h 30 au complexe sportif *Bernard-Guimont* à Mer.

### 225 collégiens en compétition

Tir laser, basket fauteuil (handisport), basketball, hockey, rugby à toucher et aviron sont les disciplines dans lesquelles les élèves des collèges publics *Louis Pasteur* de Morée, *Joseph Paul-Boncour* de Saint-Aignan, *Pierre de Ronsard* de Mer, *René-Cassin* de Beauce-la-Romaine, *Augustin-Thierry* de Blois et *Marie-Curie* de Saint-Laurent-Nouan et des collèges privés *Saint-Georges* de Salbris, *Saint-Joseph* de Vendôme et *Sainte-Marie* de Blois se sont défiés.



Les épreuves ont été précédées par une cérémonie d'ouverture durant laquelle les différentes classes ont défilé avec un drapeau de leur confection avant une prise de parole de Vincent Robin, Maire de Mer, de Joël Debuigne, président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de Loir-et-Cher, association représentant le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) au niveau départemental, et enfin de Maryse Persillard, conseillère départementale déléguée aux sports. À l'invitation du conseil départemental, Paul Seignolle, vice-président de la [conférence régionale du sport](#) et Solène Berrivin, [directrice académique des services de l'éducation nationale](#), s'étaient également associés à la manifestation.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



Les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> ont ensuite prononcé le serment des athlètes<sup>1</sup>.

Les épreuves sportives se sont enchaînées de 11 h à 14 h 45, interrompues par une pause déjeuner.

Puis la journée a pris fin avec une remise de récompenses.

Pour sa première participation à cette compétition le collège *Augustin-Thierry* de Blois a remporté les épreuves, suivi de *Sainte-Marie* de Blois et de *Marie-Curie* de Saint-Laurent-Nouan.

**« Le conseil départemental et le CDOS considèrent la pratique du sport comme facteur tant de cohésion sociale dans les territoires que d'épanouissement et de bien-être. À un an des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 à Paris, cette journée olympique donne l'occasion de réaffirmer l'importance de la mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne dans les écoles primaires. Le sport véhicule des valeurs fortes comme le respect, l'équité, l'inclusion, le dépassement de soi. Il donne des repères et révèle sa personnalité. C'est un puissant levier d'éducation qui apprend la loyauté et contribue à faire passer l'intérêt collectif avant les intérêts individuels »** a rappelé Maryse Persillard conseillère départementale déléguée aux sports.



<sup>1</sup> Attribué à l'escrimeur belge Victor Gouin lors des jeux olympiques de 1920, le serment des athlètes s'inspire de celui prêté par les athlètes Grecs devant la statue Zeus lors des jeux antiques. Son texte est le suivant : « *Au nom de tous les concurrents, je promets que nous prendrons part à ces Jeux Olympiques en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.* » Il est également prononcé par les juges et officiels depuis 1972.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**

